



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

JM,PP,JS,RP/PG,LW

P.V. PETI 20
P.V. SASP 15
P.V. ENEJER 17

Commission des Pétitions

Commission de la Santé et des Sports

Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023

Ordre du jour :

- 2301 Pétition publique - Pour une maternité et une pédiatrie d'urgence ouverte 24h/24h au Nord du Luxembourg**
Suivi du débat public relatif à la pétition n° 2301 "Pour une maternité et une pédiatrie d'urgence ouverte 24h/24h au Nord du Luxembourg"

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Max Hengel, M. Jean-Paul Schaaf, M. Carlo Weber remplaçant Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Gilles Baum, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Max Hengel, Mme Josée Lorsché, Mme Nathalie Oberweis, membres de la Commission de la Santé et des Sports

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Martine Hansen, M. Max Hengel, M. Fred Keup, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

M. Tom Rausch, du Ministère de la Santé

M. Léon Diederich, M. Pierre Misteri, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Joé Spier, Mme Christine Thinnes, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Paul Galles, M. Marc Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

Mme Francine Closener, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Georges Mischo, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Djuna Bernard, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Hansen, M. Claude Lamberty, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Claude Meisch, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

2301 Pétition publique - Pour une maternité et une pédiatrie d'urgence ouverte 24h/24h au Nord du Luxembourg

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, rappelle que la pétition 2301 relative à une maternité et une pédiatrie d'urgence 24/24 heures pour le nord du pays fut lancée en avril 2022, au moment d'une fermeture temporaire de la pédiatrie de l'Hôpital d'Ettelbruck. L'oratrice rappelle certains éléments du débat public du 21 septembre 2022 concernant ladite pétition. Il fut alors constaté qu'il y a un manque de personnel spécialisé en pédiatrie, qu'il manque des médecins pédiatres et que la situation au Centre Hospitalier du Luxembourg (CHL) est meilleure du fait que cet hôpital emploie des médecins salariés. Il fut question de l'organisation de permanences, d'attractivité des métiers de la santé et des spécialisations en particulier, d'une campagne de sensibilisation à cet égard qui devrait incomber à Madame la Ministre de la Santé, du développement de cycles de formations pour les médecins et le personnel spécialisé. Il fut également question des maisons de naissance et du SAMU néonatal ainsi que de la télémédecine. Une communication améliorée au sujet de ces derniers éléments s'avérait souhaitable.

L'oratrice rappelle les conclusions du débat prémentionné : une réunion jointe de la Commission de la Santé et des Sports, avec la Commission des Pétitions et la Commission de l'Enseignement supérieur, devra recevoir de la part de la Ministre de la Santé un bilan sur la situation des maternités. De même, un plan pénurie en ce qui concerne la disponibilité du personnel médical spécialisé est à établir. Les commissions parlementaires devront également recevoir des

propositions de formations et de sensibilisation en faveur des métiers de la santé. Un plan de communication relatif au dispositif mis en place pour assurer les urgences pédiatriques doit être soumis.

Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports, Mars Di Bartolomeo, reprend la présidence de la réunion. Il souhaite la bienvenue à Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, et aux collaborateurs du ministre de l'Enseignement supérieur.

Monsieur Mars Di Bartolomeo constate que des éléments sur lesquels porte la présente discussion sont déjà en place. L'orateur renvoie aux travaux de la Conférence nationale de Santé. Monsieur le Député relève les formations intensifiées qui existent à présent auprès de l'Université du Luxembourg et qui offrent des cycles de formation de niveau bachelor ainsi que les formations spécialisées qui vont s'adresser désormais au personnel de soins. L'orateur rappelle que les attributions des métiers de soins sont revues. Il signale également qu'un système de dispositions fut mis en place pour répondre au mieux à la demande de prise en charge de situations d'urgence, notamment en pédiatrie, au nord du pays.

Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, fait le point des mesures qui ont été mises en place en guise de réponse aux difficultés éprouvées pendant un certain temps au nord du pays.

Elle constate d'abord qu'avec moins de 1.500 naissances par an dans la région Nord du pays, la loi hospitalière n'impose en principe pas d'assurer une garde sur place. Nonobstant de cela, le ministère finance des solutions de garde, tant au nord qu'au sud du pays. Dans la région Sud, l'on dispose d'un nombre de personnel suffisant pour assurer ces gardes, c'est-à-dire pour s'assurer des services d'un anesthésiste, d'un pédiatre et d'un gynécologue, tandis que cela n'est pas le cas au nord du pays, où l'on ne dispose pas d'un pédiatre. Dans la région Nord, c'est à présent un anesthésiste qui a reçu une formation spécifique supplémentaire axée sur une prise en charge d'enfants et la réanimation d'enfants, qui assure ce volet.

Pour occuper en permanence un spécialiste en pédiatrie au nord du pays, le nombre de cas d'intervention, et donc le maintien d'une routine professionnelle suffisante, ne sont pas donnés.

Les formations évoquées sont entretemps réalisées.

De plus, une coopération avec le service national spécialisé existant auprès du CHL assure, par le moyen de la télésurveillance, un soutien aux interventions au Nord en ce qui concerne la néonatalogie. Il est ainsi possible de réagir rapidement selon les situations. Madame la Ministre rappelle une fois de plus l'existence du SAMU néonatal qui permet non seulement le transport d'enfants mais également leur prise en charge en cas d'urgence.

En ce qui concerne les urgences pédiatriques au nord du pays, Madame la Ministre explique que 3 % des urgences y concernent des enfants. La part des urgences pédiatriques dans la région Nord sur l'ensemble des urgences pédiatriques du pays est de 9 %.

Madame la Ministre rappelle qu'un groupe de travail « urgences » fut institué encore avant la survenance de la pandémie de Covid-19. Ce groupe de travail a repris son activité et il développe des pistes pour l'organisation des urgences. Un constat s'impose : les deux tiers des urgences s'avèrent être des situations bénignes, non urgentes. Il s'ensuit qu'il faudrait se focaliser sur le développement de la médecine primaire, notamment au sein des maisons médicales, pour ainsi délester les urgences.

Une situation heureuse se trouve près de la maternité du CHL, où, dans l'immédiat voisinage, se trouve une maison médicale. La synergie entre maison médicale et clinique pédiatrique permet d'organiser le guidage des cas d'une manière optimale, aboutissant ainsi à un désengorgement du service des urgences.

Toutefois, il convient de considérer la disponibilité des médecins pédiatres pour organiser des permanences. Une permanence au Nord est assurée en matière pédiatrique pendant deux heures les fins de semaine et pendant les jours fériés.

Quant aux consultations à distance, le service y afférent gagne en acceptation, estime Madame la Ministre.

En ce qui concerne la communication et la sensibilisation de la population, l'objectif devrait être, selon l'oratrice, de générer un réflexe auprès des concernés pour s'adresser d'abord à des maisons médicales, voire à des généralistes, avant de se tourner vers des services d'urgence.

Au sujet de la promotion des métiers de soins et plus particulièrement de l'infirmier spécialisé en pédiatrie, Madame la Ministre indique la mise en place du site www.healthcareers.lu qui, par le moyen de vidéos, cherche à décrire et à promouvoir les métiers visés. Cet outil est en cours de développement et sera consacré à la promotion de tous les métiers de santé et de soins.

Quant au système assurant désormais les urgences pédiatriques au nord du pays, Madame la Ministre pense qu'il est bien connu et accepté.

Monsieur Léon Diederich du Ministère de l'Enseignement supérieur évoque les efforts et les défis relatifs à la promotion des métiers de la médecine et de la santé en ce qui concerne le volet de la formation.

L'orateur rappelle l'introduction en 2018 d'une formation de bachelor à l'Université du Luxembourg. En été 2023, les premiers candidats auront terminé un cycle entier de trois années et vont pouvoir continuer leurs études en France ou en Belgique. Ils sont au nombre de 13. L'orateur renseigne les membres présents qu'au départ, 51 étudiants avaient réussi leur première année d'études en médecine à l'Université du Luxembourg, dont 13 avaient donc choisi de poursuivre au Luxembourg le cycle de formation de bachelor alors que 38 avaient fait le choix d'étudier à l'étranger.

La deuxième année de la mise en place du bachelor en médecine, 31 étudiants ont décidé de poursuivre ce cycle d'études à l'Université du Luxembourg. 64 étudiants avaient réussi leur première année d'études, dont 33 se sont directement dirigés vers l'étranger.

La Luxembourg dispose à l'étranger d'un contingent de 52 places réservées aux étudiants en médecine provenant du Luxembourg. Il y a 34 places en France, 15 en Belgique et 3 en Allemagne.

Après le cycle de bachelor, 25 étudiants poursuivent leurs études en France et 8 en Belgique, précise encore l'orateur.

Monsieur Diederich indique encore que des discussions sont menées, notamment avec des universités germanophones, pour réserver davantage de places pour les étudiants luxembourgeois en médecine.

En ce qui concerne la formation des infirmiers, cette formation fut étendue en 2021 pour l'élever au niveau bachelor. Quatre cursus d'infirmiers spécialisés seront disponibles dès l'été à l'Université du Luxembourg. L'année suivante seront offerts les cursus respectifs pour les sages-femmes, l'ATM radio et l'infirmier de soins généraux.

Quant aux infirmiers pédiatriques, l'orateur signale qu'au cours des trois dernières années, cinq à sept étudiants ont reçu leur diplôme, c'est-à-dire qu'ils étaient dès lors disponibles sur le marché de l'emploi.

L'Université du Luxembourg aimerait étendre son offre de formations spécialisées, mais se heurte dans certains domaines à un manque de professeurs en médecine. Lancer de nouvelles formations spécialisées présuppose de disposer des enseignants nécessaires, donne à considérer Monsieur Diederich.

Quant à l'enseignement dispensé aux infirmiers, la situation est nettement moins tendue. L'orateur constate que deux professeurs ont pu être engagés par l'université pour diriger les sept formations qui ont été développées dans ce domaine et qui seront démarrées cette année et l'année prochaine. Un poste vient d'être annoncé pour les candidats dans le domaine de l'enseignement pour les sages-femmes.

En ce qui concerne les efforts de sensibilisation en faveur des métiers médicaux et de santé, l'offre de l'Université du Luxembourg a constamment été mise en exergue. Monsieur Diederich constate que l'engouement pour les études en médecine est décidément là, car bien plus de 130 candidats se manifestent chaque année pour entamer ces études à l'Université du Luxembourg. Toutefois, une certaine partie abandonne après quelques semaines ou se dirige immédiatement vers l'étranger, notamment vers l'Allemagne, où ils entament leurs études en ayant suffi aux conditions du *numerus clausus*. Environ 40 à 50 candidats choisissent ainsi d'entamer directement leurs études de médecine en Allemagne. En Belgique, en France et en Autriche, le nombre d'étudiants qui commencent leurs études en médecine directement dans ces pays est d'environ 15 par an. S'y ajoutent les étudiants en médecine qui entament leurs études dans les pays d'origine dont ils ressortent.

Monsieur Pierre Misteri, du Ministère de l'Enseignement supérieur, rappelle le projet de loi 8079 relatif aux stages des infirmiers et médecins aspirants. Ce projet de loi prévoit une indemnisation des stages au niveau de la formation de base. En ce qui concerne les spécialisations en oncologie, neurologie et médecine générale, il sera désormais possible d'obtenir le titre académique de docteur en médecine.

Échange de vues

Madame la Députée Martine Hansen pose une série de questions.

L'oratrice demande si le nombre de naissances au nord du pays a diminué à la suite du constat que font les gens qu'une maternité et pédiatrie d'urgence ne sont pas disponibles, le cas échéant, et en particulier depuis la fermeture temporaire de la maternité d'Ettelbruck.

Concernant l'assistance des naissances et situations d'urgence par la voie de la télémédecine, Madame la Députée demande si ces situations se sont déroulées sans accroc. Elle en demande des détails chiffrés.

L'oratrice demande ensuite de revenir vers les chiffres évoqués relatifs à la part d'urgences pédiatriques parmi l'ensemble des urgences. Ces chiffres ne lui sont pas clairs.

Madame la Députée demande encore si l'on a essayé de développer une urgence pédiatrique au nord du pays, alors qu'il est un fait que ni les maisons médicales, ni les services d'urgence ne fonctionnent en permanence. L'oratrice pense qu'il faudrait consacrer des moyens financiers plus importants à cette fin.

Madame la Députée constate que la formation de niveau BTS a été maintenue pour les infirmiers et elle demande quelle est la valeur des points ECTS dans ce contexte.

L'oratrice voudrait ensuite savoir quelles universités germanophones ont été contactées pour y réserver des places pour des étudiants luxembourgeois.

Quant à la difficulté de recruter des professeurs en médecine à l'Université du Luxembourg, Madame la Députée demande si cela tient au niveau de rémunération qui leur est offert.

Madame la Ministre de la Santé concède que les discussions en public au sujet des problèmes qui s'étaient présentés au Nord pour prendre en charge des situations d'urgence pédiatriques ont certes amené les gens à observer une certaine prudence et à éviter d'office les services mis en place au Nord. Toutefois, ces services, dans le nouveau système mis en œuvre, fonctionnent bien, estime l'oratrice et elle signale qu'il appartient aux gynécologues d'informer adéquatement les familles afin de leur donner confiance dans les possibilités dont elles peuvent disposer. Madame la Ministre informe que moins de dix cas d'urgence se sont présentés et que d'autres situations, qui dès le départ sont jugées difficiles, sont directement orientées vers le CHL.

Les maisons médicales au Nord sont en effet ouvertes deux heures les weekends et jours fériés, et elles sont relayées par les services d'urgence.

Les urgences pédiatriques représentent en effet 3 % des urgences. L'oratrice constate que les urgences pédiatriques fonctionnent dès lors.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf signale que les pédiatres ne sont pas disponibles en permanence et qu'il faut s'adresser, le cas échéant, aux services situés à la Ville de Luxembourg.

Madame la Ministre s'en étonne. Elle fait remarquer que les médecins en question assurent un système de permanences dans un contexte d'astreintes et doivent donc être disponibles sur demande. L'oratrice signale qu'elle va se renseigner sur cette question.

Suite à une question posée par Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo, Madame la Ministre signale que l'anesthésiste stationné au Nord dispose d'une formation supplémentaire orientée sur la pédiatrie. Pour d'autres intervenants, il faut constater qu'ils disposent d'une formation standard.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo constate que les médecins ont le choix d'exercer en cabinet médical exclusivement ou de joindre encore à cela une présence à l'hôpital. Il estime que dans certains domaines, où la couverture médicale dans le milieu hospitalier ne serait pas suffisamment assurée, il faudrait considérer de recourir à une médecine salariée.

Madame Nancy Arendt rappelle à cet endroit que c'est un point revendiqué par le pétitionnaire, initiateur de la pétition 2301.

Madame la Ministre de la Santé explique que cela est déjà possible aujourd'hui. Un hôpital est libre de déterminer les conditions selon lesquelles il entend s'associer les médecins dont il a besoin.

Monsieur Léon Diederich précise que les études BTS en soins généraux permettent de passer directement vers une des quatre spécialisations offertes au niveau du bachelor. 180 ECTS sont reconnus, dont 60 peuvent être attribués sur base d'une valorisation des acquis.

En empruntant ce parcours, les candidats qui ont fait le cursus infirmier en soins généraux passent en deuxième année de bachelor, c'est-à-dire qu'ils peuvent accomplir leur formation de bachelor en deux années.

Quant aux pourparlers avec des universités allemandes et suisses pour y réserver des places pour des étudiants venant du Luxembourg, ces discussions sont encore en cours et peuvent faire l'objet de changements, de sorte que l'orateur préfère ne pas les indiquer à ce stade.

Au sujet du recrutement de professeurs, l'université annonce la disponibilité des places. Un comité de recrutement se penche sur l'appréciation des candidatures. Les traitements dépendent des parcours envisagés. Les médecins pratiquant en hôpital dispensent un nombre d'heures de cours et sont rétribués en tant que vacataires, sur une base horaire.

D'autres enseignants, qui sont des professeurs attirés, travaillent sur la base d'un contrat de travail. De tels contrats ont certes des limites, suivant l'effort financier que l'université peut assumer.

Monsieur le Député André Bauler constate qu'au nord du pays, il n'y a pas beaucoup de pédiatres. Il donne à considérer que les médecins généralistes, de par leur formation, sont en grande partie en mesure d'assumer ce volet de l'encadrement médical, car un pédiatre est en fin de compte un généraliste pour

enfants. L'orateur demande s'il est prévu de recourir plus systématiquement à l'appui des généralistes.

Madame la Ministre de la Santé rappelle que les urgentistes décident, au cas par cas, s'il y a lieu de consulter encore un médecin spécialiste. Elle soutient l'idée de consulter le cas échéant un médecin généraliste. L'oratrice signale que le groupe de travail « urgences » considère cette approche.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo pense qu'il convient de favoriser un rapprochement entre les hôpitaux et les maisons médicales. Au mieux, l'on pourrait arriver à assurer un « tri commun ».

Madame la Ministre Paulette Lenert signale que cette piste est également à l'étude.

Madame la Députée Josée Lorsché relève l'importance des soins psychiatriques en faveur des jeunes gens et des enfants. Elle signale que la prise en charge ne se fait pas suffisamment tôt et elle demande si les moyens nécessaires peuvent être mis à disposition de l'université pour former assez rapidement le personnel médical nécessité dans ces cas.

Monsieur Léon Diederich explique qu'il y a des réflexions en ce sens menées à l'Université du Luxembourg. L'aspect de la formation psychiatrique ainsi que de pédiatres est perçu comme une priorité, mais l'orateur donne à considérer à ce sujet qu'il faudrait une décision gouvernementale à cet effet. Il convient de légiférer en la matière, ne fut-ce qu'en ce qui concerne la valorisation des diplômes au niveau international.

Monsieur le Député Carlo Weber confirme de par ses expériences que les temps d'attente au nord du pays pour assurer une prise en charge médicale sont fort longs. Il estime qu'une certaine proximité des bâtiments serait bénéfique.

Monsieur le Député Max Hengel soulève la thématique de l'attractivité des carrières médicales. Il donne à considérer que la loi de 2020, en ce qu'elle concerne les médecins en voie de formation, manque à leur conférer un statut, alors que les médecins en formation disposent d'un statut de salarié à l'étranger.

Madame la Ministre de la Santé rappelle le projet de loi prémentionné qui est en cours d'élaboration et qui prévoit justement de rémunérer les médecins pendant leurs périodes de stage. Cette disposition a comme objectif de rendre le choix de carrière plus attractif.

Monsieur Léon Diederich précise encore à cet égard que les étudiants en médecine de l'Université du Luxembourg qui suivent une spécialisation reçoivent une indemnité d'environ 5.000 euros, financée par le ministère de la Santé.

Pour les généralistes, le problème particulier se pose de déterminer dans quelle mesure ils travaillent en milieu hospitalier - ce qui représente le plus clair de leur temps - et quelle est la part passée dans les cours de l'université.

Quant aux étudiants oncologues et neurologues présents au CHL, ils reçoivent un contrat de travail de la part de cet hôpital.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf signale que la maison médicale à Ettelbruck fonctionnait sans rendez-vous avant la pandémie et a, en raison de la crise sanitaire, introduit une obligation de prendre un rendez-vous. Depuis lors, les rendez-vous sont restés, alors que tel n'est pas une nécessité dans d'autres maisons médicales. L'orateur déplore que les gens, qui désirent rejoindre la maison médicale d'Ettelbruck sans avoir pris un rendez-vous, n'y sont pas admis et il demande à Madame la Ministre de vérifier si cette situation doit nécessairement perdurer ou non.

Madame la Ministre n'est pas au fait de cette situation mais va s'en enquérir.

Madame la Députée Cécile Hemmen estime que la population évolue, notamment en ce qui concerne une demande qui émane de frontaliers qui se dirigent vers des services médicaux et hospitaliers du Grand-Duché. L'oratrice demande ce qu'il en est au nord du pays.

Madame la Ministre de la Santé explique que la documentation hospitalière qui est à la base des analyses déterminant les besoins est en évolution et permet de manière très détaillée à répondre aux développements que l'on observe.

Monsieur le Député Jeff Engelen demande des précisions supplémentaires relatives au nombre d'étudiants en médecine qui choisissent de continuer leurs études à l'étranger.

Monsieur Léon Diederich précise en réponse à la question de Monsieur Engelen qu'en 2021, 51 étudiants avaient réussi leur première année d'étude, dont 13 avaient décidé de poursuivre le cycle du bachelors à l'Université du Luxembourg. Le reste de ces étudiants s'est orienté vers l'étranger pour y poursuivre leurs études. L'orateur rappelle qu'il existe depuis les années 1970 des accords entre universités qui permettent à des étudiants ayant accompli leur première année au Grand-Duché de poursuivre des études à l'étranger et donc d'y entrer en deuxième année d'étude. Cela reste une option possible et attractive. Quant au devenir de la formation de niveau bachelors à l'Université du Luxembourg, l'orateur est confiant que de plus en plus d'étudiants vont s'y inscrire. Il convient de noter qu'il s'agit d'une formation qui ne vient que de commencer. Monsieur Diederich estime qu'environ la moitié des étudiants décidera d'opter pour cette voie d'études. A part cela, la tradition subsistera pour s'orienter vers l'étranger, pense l'orateur.

Madame la Députée Nathalie Oberweis demande s'il y a un suivi des étudiants à l'étranger pour savoir s'ils reviendront au pays, une fois leurs études terminées. Elle demande ensuite ce qu'il en est du projet d'une clinique universitaire au Luxembourg.

Madame la Ministre de la Santé explique que le CHL dispose de l'agrément nécessaire pour exercer les fonctions d'une clinique universitaire. Cet aspect est continuellement élargi, même s'il ne s'agit pas d'un hôpital qui se consacre exclusivement à la fonction universitaire.

Monsieur Léon Diederich précise encore que pour les places d'études réservées à l'étranger, l'Université du Luxembourg annonce quels étudiants peuvent prétendre à ces places. Il est tenu compte des résultats obtenus par les étudiants. Le retour d'informations est positif. Le plus grand nombre terminent leurs études. Il est parfois affirmé qu'environ 30% restent à l'étranger,

mais l'orateur pense que cette estimation n'est pas correcte et qu'il convient de regarder de près quelles sont les motivations des uns et des autres. Il est permis de penser qu'un étudiant qui a suivi un enseignement dans une clinique de renommée dans une grande ville à l'étranger peut décider d'y poursuivre sa carrière professionnelle. Il est tout aussi normal dans le contexte luxembourgeois de recruter des médecins étrangers pour les hôpitaux au Grand-Duché. Si l'on devait observer une hausse importante de non-retours, il faudrait, bien entendu, en analyser les raisons, explique encore l'orateur.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime qu'il serait important de pouvoir disposer des chiffres précis relatifs aux non-retours d'étudiants luxembourgeois à l'étranger. Il faudrait se donner les moyens de connaître exactement la situation, estime l'orateur. Si le chiffre est important, quelles en sont les raisons ? D'autre part, certes, il est évident que les uns s'orientent vers l'étranger et d'autres, en provenance de l'étranger, veulent exercer leur profession de médecin dans des hôpitaux au Luxembourg.

Monsieur le Député indique ensuite l'existence d'un modèle d'hôpitaux qui offre des formations et qui fonctionnent en réseau. Il cite à cet égard le modèle de Bochum.

Finalement, l'orateur donne à considérer que le logement est une donnée importante qu'il convient de considérer s'il est question de l'attrait du Grand-Duché pour y exercer le métier de médecin.

Madame la Députée Nancy Arendt demande que Madame la Ministre communique les chiffres de son bilan. Or, Madame la Ministre explique qu'elle ne dispose que des notes qu'elle a sur elle et qui sont une photo instantanée de la situation.

Madame Nancy Arendt suggère ensuite qu'une campagne de sensibilisation soit faite, du même type que celles entreprises par la police grand-ducale et l'armée, pour attirer un maximum de gens vers les professions de la santé et des soins.

Elle demande encore qu'une meilleure communication sur les possibilités du SAMU néonatal et la télémédecine soit faite afin d'apaiser ainsi d'éventuelles craintes qui existent auprès des gens. A cet égard, l'oratrice demande s'il est envisagé d'éditer une brochure.

Quant à l'attractivité des métiers de la santé, Madame la Députée évoque une pétition qui est en cours de signature et qui revendique une clinique universitaire. L'oratrice pense qu'il convient d'augmenter l'offre de cycles afin d'éviter qu'un nombre élevé d'étudiants se dirige vers l'étranger et risque de passer sa vie professionnelle en-dehors du territoire du Grand-Duché.

Elle demande encore quels sont les actions à entreprendre pour amener les étudiants à retourner vers le Luxembourg.

L'oratrice soulève encore la question des maisons de naissance qui peuvent contribuer, à son entendement, à délester les maternités.

Madame la Ministre de la Santé se réfère aux différentes interventions qu'elle assume régulièrement devant la Chambre des Députés. Quant à la promotion des métiers de la santé, elle rappelle l'initiative du site www.healthcareers.lu qui avait été présentée l'année passée à l'ensemble des députés. Quant à la

maternité, l'oratrice souligne de nouveau l'important rôle qui revient aux gynécologues qui doivent renseigner les femmes enceintes sur les moyens et dispositifs existants, ceci également en vue d'éviter les on-dit et effets indésirés.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf donne à considérer qu'un important attrait pour les gens en général et les médecins en particulier consiste aujourd'hui à assurer une bonne qualité de vie, qui permet de combiner vie familiale et vie professionnelle. Il estime qu'il existe à cet égard un potentiel d'amélioration auprès des hôpitaux luxembourgeois et il évoque les grands cabinets médicaux comme une possible alternative pour garder les médecins dont on a besoin. L'orateur demande si des études ont été faites pour déterminer les facteurs qui définissent ce qui est ressenti comme attractif et déterminant pour orienter les choix des futurs médecins.

Madame la Ministre de la Santé répond que tel est l'objectif du « Gesondheetsdësch » et que ces considérations seront intégrées dans le prochain plan national de santé. A part cela, il n'y a pas d'enquêtes spécifiques. Un bilan intermédiaire du « Gesondheetsdësch » a déjà été présenté, un bilan final est en cours d'élaboration.

Monsieur Mars Di Bartolomeo conclut que la maternité d'Ettelbruck bénéficie d'un système qui fonctionne. Les personnes concernées ne doivent pas hésiter à utiliser les services à leur disposition au nord du pays.

Madame Octavie Modert rappelle que le groupe politique CSV avait demandé que la Chambre des Députés soit informée des effets de la loi relative à la formation médicale auprès de l'Université du Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact